

Objet : Etude archéologique du château d'Arzeliers (commune de Laragne-Montéglin) - complément

Le Président expose :

Par délibération n° 2014-03-11 du 14 février 2014, le Comité syndical du SMBP a approuvé le plan de financement d'études archéologiques portant sur le site du vieux village et du château d'Arzeliers, situé sur la commune de Laragne-Montéglin et propriété de celle-ci.

Ces études doivent permettre de réaliser :

- un relevé topographique de l'ensemble de la butte du château et du village et d'établir un plan au 1/500^e ;
- un relevé pierre à pierre des deux murs de la chapelle castrale sur lesquels des interventions sont prévues en 2014 au 1/20^e ;
- un diagnostic et un suivi du chantier par un architecte du patrimoine.

En lien avec les services de l'Etat (Service régional de l'archéologie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), il est proposé de compléter les deux relevés par un pré-diagnostic du site portant sur le repérage et la cartographie des secteurs à enjeux archéologiques. Ce pré-diagnostic pourrait être financé dans le cadre de la même enveloppe financière et le Service Régional de l'archéologie pourrait financer une partie du volet complémentaire de l'étude.

Le Président propose qu'une convention soit établie entre le Service régional de l'archéologie et le SMBP. Celle-ci permettra de prévoir la prise en charge une partie du surcoût financier du pré-diagnostic et la communication des données aux services de l'Etat, de la commune de Laragne-Montéglin et des maîtres d'œuvre des chantiers de jeunes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD